

L'agrivoltaïsme, dernier eldorado du solaire français, replonge dans le brouillard

ÉNERGIE

Le sujet sensible des panneaux solaires dans les champs est de retour à l'Assemblée nationale.

Une proposition de loi pourrait limiter drastiquement la taille des projets.

Amélie Laurin

Des panneaux solaires dans les champs. Séduisante pour certains, hérétique pour d'autres, cette pratique naissante va-t-elle se transformer en feu de paille ? C'est en tout cas la crainte de la majorité des syndicats agricoles (FNSEA, Jeunes agriculteurs et Coordination rurale) et des énergéticiens français, favorables à l'agrivoltaïsme.

Depuis la loi APER de 2023 (Accélération de la production d'énergies renouvelables), aucun projet cochant toutes les cases de ce nouveau cadre n'est encore sorti de terre. Mais une proposition vise déjà à le réformer. Le texte cosigné par près d'une centaine de députés, des communistes à LR, sera examiné dans l'hémicycle le 2 avril.

« Nous voulons accompagner la filière de manière raisonnée, sans créer une bulle foncière, soutient ainsi le rapporteur Pascal Lecamp (Modem). Il faut éviter l'émergence de projets énormes qui sont des miroirs aux alouettes pour les agriculteurs et qui peuvent poser des problèmes d'acceptabilité dans les territoires. »

Plafond de 5 MW

La proposition de loi limite notamment la puissance des panneaux solaires dans les champs à 5 MW par exploitation. Soit environ 10 à 12 hectares, dont 40 % seraient couverts par des ombrières fixes ou mobiles. « 75 % de notre portefeuille de projets agrivoltaïques en France pourrait tomber du jour au lendemain », se désole le groupe portugais EPD Renewables.

« L'agrivoltaïsme, c'est un agriculteur qui galère et qui cherche une opportunité de pérenniser sa ferme et de protéger ses cultures, ce n'est pas autre chose. Museler ces initiatives, c'est irresponsable », s'est insurgée sur LinkedIn Audrey Juillac, jeune exploitante et présidente de la Fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA). Cette dernière exige le « retrait » d'un texte « antiagricole ». En parallèle, la version révisée de la feuille de route



La version révisée de la feuille de route énergétique de la France pour 2035, présentée début mars par le gouvernement, reste floue sur l'agrivoltaïsme. Sa part dans le mix électrique « reste à affiner », en fonction notamment du rythme de déploiement des autres installations solaires. Photo Shutterstock

énergétique de la France pour 2035, présentée début mars par le gouvernement, reste floue sur l'agrivoltaïsme. Sa part dans le mix électrique « reste à affiner », en fonction notamment du rythme de déploiement des autres installations solaires et des besoins du monde agricole, stipule désormais la programmation pluriannuelle de

« L'agrivoltaïsme, c'est un agriculteur qui galère et qui cherche une opportunité de pérenniser sa ferme et de protéger ses cultures, ce n'est pas autre chose. »

AUDREY JUILLAC
Présidente de la Fédération française des producteurs agrivoltaïques

l'énergie (PPE). Or ce rythme dépend de la hausse de la consommation d'électricité, à la peine, et il a été globalement revu à la baisse.

Bercy retient aussi, parmi les « idées plébiscitées par les citoyens », la volonté de concentrer les panneaux solaires non pas sur les terres agricoles, mais sur les surfaces artificialisées comme les parkings et les toitures... néanmoins visées par une baisse des aides publiques. « C'est la douche froide ! Le gouvernement actuel ne veut pas de solaire de tout ! », estime Xavier Daval, vice-président du syndicat des énergies renouvelables (SER).

« Bouffée d'oxygène pour le monde agricole »

Les interrogations sur l'agrivoltaïsme ressurgissent alors même que cette filière, naissante, est vue comme un eldorado. Par une partie des agriculteurs, à l'exception notable de la Confédération paysanne. Et par les développeurs d'énergies renouvelables.

Le vivier de friches industrielles, anciennes décharges et autres terrains disponibles pour des panneaux solaires se tarit. Les terres

agricoles, elles, représentent une manne de 26 millions d'hectares, soit 45 % du territoire national. « L'agrivoltaïsme est une bouffée d'oxygène pour le monde agricole, et les énergéticiens », juge pour sa part TotalEnergies, qui vise « 2,5 à 4-5 GW en opération dans le solaire en France en 2030, dont un tiers en agrivoltaïsme ». « En utilisant seulement 0,5 % des terres agricoles, on pourrait atteindre tous les objectifs du pays en matière d'énergie renouvelable, tout en pérennisant le rendement des terres agricoles [en les protégeant potentiellement contre le gel, la sécheresse, NDLR] », estime la major pétrolière.

Engie « revendique 55 projets agrivoltaïques pour 1,2 GW, avec des baux déjà sécurisés ». Chez EDF, pourtant rétif à un fort développement de l'énergie solaire, « 80 projets sont en cours de développement, pour 1,8 GW » et ils constituent « la majorité » du programme solaire.

Cet appétit transforme les campagnes en nouveau Far West, pour certains. Si les grands acteurs proposent des loyers annuels « raisonnables » entre 2.000 et 4.000 euros l'hectare, des intermédiaires ont promis « plus 10.000 euros » l'hec-

tare, selon plusieurs témoignages. Dans la Vienne, Pascal Lecamp recense « 70 projets répartis sur 2.000 hectares », déjà déposés en commission départementale. Or, il faudrait seulement « 500 hectares par département » pour atteindre une hypothèse haute de 20 GW de panneaux solaires dans des champs, selon l'étu.

Défiance envers les énergies renouvelables

Pour mettre un terme à la course aux baux mirobolants et contrats farfelus, la loi APER impose que les projets contribuent « durablement à l'installation, au maintien ou au développement » des exploitations agricoles. L'an dernier, un décret a précisé ce nouveau cadre, mais il a fallu attendre le mois dernier pour que l'Etat publie un guide pratique plus détaillé.

Pour autant, certains sujets restent en suspens, comme le partage de la valeur créée par le solaire avec les autres agriculteurs ou le territoire environnant. Si deux tiers des chambres d'agriculture ont développé leur propre « doctrine » sur l'agrivoltaïsme... les règles peuvent

être très différentes d'un département à l'autre. D'où la volonté des députés de parachever le cadre existant.

Pour Bercy, « le point dur, partagé avec le monde agricole et les énergéticiens est la limite de la taille des projets, qui est très faible ». Cela « va conduire à un phénomène de mitage territorial et empêcher les agriculteurs loin des postes sources électriques de bénéficier de l'agrivoltaïsme », craint ainsi le ministère de l'Economie. Cette limitation « ne permettrait pas aux projets d'atteindre la taille critique pour produire une électricité compétitive pour les entreprises et les particuliers », abonde pour sa part Mathieu Debonnet, président du développeur TSE.

Des amendements pourraient porter la limite des projets à 10 ou 20 MW... ou bien même l'abaisser encore. « La défiance envers les énergies renouvelables est forte et certains parlementaires pourraient être tentés de se servir de la proposition de loi pour abaisser encore le seuil de 5 MW et créer, de fait, un moratoire sur le solaire au sol », craint un acteur du secteur. ■

« Grâce aux panneaux, les brebis sont protégées du soleil, de la pluie »

Sur le site de Fontenet, en Charente-Maritime, 80 hectares de panneaux solaires abritent un élevage de 600 brebis. Une cohabitation sereine et profitable aux animaux et à l'éleveur Judickaël Richard, qui en tire un revenu.

Marie Bellan
— Envoyée spéciale
à Saint-Jean-d'Angély

Ce jour d'hiver, l'ensoleillement est tout sauf optimal. C'est plutôt le froid et l'humidité qui dominent. Un comble pour visiter un site d'agrivoltaïsme. Mais rien n'entame la bonne humeur de Judickaël Richard, éleveur de 49 ans, dont les 600 brebis se sont peu à peu familiarisées avec la présence de panneaux photovoltaïques implantés sur les 80 hectares de prairie de ce site, situé près de Saint-Jean-d'Angély en

Charente-Maritime. Le terrain est un ancien site militaire, racheté par l'entreprise allemande BayWa au département et à la communauté des communes. L'installation de panneaux photovoltaïques s'est faite en plusieurs temps. Une première tranche de 22 hectares mise en service en 2014, puis une seconde de 17 hectares en 2022 ; enfin une toute dernière tranche de 42 hectares qui porte la production annuelle de ce site de 157.000 panneaux solaires, tous fabriqués en Chine, à 82 GWh, soit l'équivalent des besoins domestiques de 38.000 personnes.

L'idée de faire appel à un éleveur ovin pour entretenir le terrain a émergé dès 2019. Une manière de donner une vocation agricole au site, et plus seulement énergétique. Mais surtout une façon d'empêcher les pertes de production énergétique liées à l'ombre que provoque la repousse des herbes hautes. C'est donc aux brebis de Judickaël

Richard qu'a été confié l'entretien du site. Un service qui lui a rapporté 37.000 euros de revenus en 2024. Aujourd'hui, les brebis ne sont que quelques dizaines dans le champ car la plupart ont été mises à l'abri. Pour se protéger du froid, mais surtout parce que nous sommes en pleine période d'agnelage. La prairie est leur terrain de jeu d'avril à décembre généralement.

Aménagements pour la cohabitation

Grâce aux panneaux photovoltaïques, elles peuvent rester un peu plus longtemps l'hiver, mais c'est surtout l'été que le bénéfice des panneaux est déterminant. « Elles sont bien mieux ici que chez moi, témoigne l'éleveur. Grâce aux panneaux, elles sont protégées du soleil, de la pluie. Elles peuvent rester plus longtemps dehors et elles font davantage d'agneaux. » Plus besoin de leur donner du fourrage en complément

puisque l'herbe reste ici accessible, y compris au cœur de l'été quand la sécheresse menace. Le site fait partie d'une expérimentation menée par l'Inrae, baptisée Solar, pour mesurer la qualité nutritive des pâturages et le rendement des fourrages à différents endroits du site (sous les panneaux, en zone intermédiaire, entre les rangs et en zone témoin).

Les résultats consolidés de l'expérimentation doivent faire l'objet d'une publication ce mois-ci portant sur 44 autres sites, mais les chercheurs de l'Inrae ont déjà observé et mesuré plusieurs phénomènes, comme la baisse de 3 à 4 °C de la température du sol en été, ou encore l'augmentation de 11 % d'humidité du sol sous les panneaux également.

« L'ombrage augmente la qualité nutritive du fourrage qui comporte davantage d'azote et de minéraux », explique Amélie Stepec, cher-

cheuse à l'Inrae. Sur le rendement des fourrages, les résultats sont plus aléatoires avec une légère décroissance en fin de printemps mais un meilleur rendement en été.

Les chercheurs de l'Inrae ont déjà observé et mesuré plusieurs phénomènes, comme la baisse de 3 à 4 °C de la température du sol en été.

La cohabitation des brebis et des panneaux a toutefois demandé quelques aménagements. Des points d'eau et des zones de contention ont été prévus sur le site, un semis composé d'un mélange préconisé par l'agriculteur a été retenu.

Et la densité des panneaux est moindre que sur un site consacré au seul photovoltaïque. Le partenariat avec BayWa a permis à Judickaël Richard d'agrandir son cheptel mais, au lieu de 10 brebis par hectare sur un terrain d'élevage pur, il se limite à 5 brebis par hectare sur le site de Saint-Jean-d'Angély.

Cette contrainte mise à part, le partenariat a été une vraie bouffée d'oxygène pour l'éleveur. « Cela me permet de me verser un salaire, sinon, je ne gagnerai rien car mon activité n'est pas rentable alors que je n'ai pas de prêt à rembourser. S'il n'y avait pas eu les panneaux, je ne serai plus là », lâche Judickaël Richard, qui écoule pourtant ses agneaux en vente directe sur le marché de Tonnay-Boutonne. Cela suffira-t-il à convaincre l'un de ses deux fils, encore adolescents, de reprendre l'exploitation familiale ? « Je ne les oblige à rien mais je ne vais pas les encourager dans cette voie », conclut l'éleveur. ■